

# Les agents en position de mobilité au 31 décembre 2014

**Au 31 décembre 2014, parmi les fonctionnaires civils des ministères, 8,3% n'exercent pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine après 8,2% fin 2013.**

**L'Agriculture, l'Ecologie, les Ministères sociaux et le ministère des Affaires étrangères restent les ministères qui ont la part la plus importante de leur effectif en situation de mobilité statutaire.**

Les fonctionnaires de l'État appartiennent à un corps géré par une administration. Ils sont soit en position d'activité, soit en position de mobilité statutaire.

Parmi les agents en activité, certains exercent en dehors de l'administration gestionnaire de leur corps ; ils sont soit mis à disposition (rémunérés par leur administration d'origine), soit en « position normale d'activité » (rémunérés selon une convention de gestion par l'administration d'accueil).

Par soucis de simplification, on appelle ici position de mobilité, la situation correspondant soit à une mobilité statutaire, soit à une modalité de l'activité hors de l'administration d'origine.

Comme en 2013, la position de mobilité la plus utilisée est le détachement (43,0%) (Figure 1). Elle concerne 47 200 agents, dont près de 9 agents sur 10 en détachement externe.

La seconde position de mobilité la plus fréquente est la disponibilité (31,4%). Les agents entrent en disponibilité majoritairement pour convenance personnelle (53,1%). Peu nombreux sont ceux à choisir une disponibilité pour faire des études et de la recherche (3,1%) ou pour créer une entreprise (1,3%). Les disponibilités d'office (raison de santé) augmentent (+0,5 point à 2,2%).

La troisième est la « position normale d'activité » (PNA) qui concerne 21,4% des agents en position de mobilité. 78,0% sont affectés sur un poste dans un établissement public sous tutelle du ministère d'origine, alors que 18,9% sont en poste dans un autre ministère et 1,7% dans un établissement public sous tutelle d'un autre ministère.

Parmi les 3,5% d'agents mis à disposition, 53,8% (Figure 2) le sont au sein de la fonction publique (51,6% dans la FPE et 1,5 % dans la FPT et leurs établissements publics et 0,7 % dans un organisme de la FPH), 40,1% dans des organismes autres contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques et 6,1% à l'étranger.

Fin 2014, les titulaires civils hors cadres sont placés pour 29 % auprès d'une entreprise publique, alors que deux tiers restent au sein de la fonction publique française. Ils ne sont que 3,9% à rejoindre un organisme international. La répartition entre entreprises publiques

et administration a fortement évoluée en raison de la hausse importante des agents hors cadre du ministère de l'intérieur.

Fin 2014, un tiers des agents en position de mobilité le sont depuis plus d'un an et moins de 5 ans contre 38,1% depuis plus de 5 ans (Figure 3).

Les agents de 50 ans et plus sont les plus nombreux affectés hors de leur administration ou corps d'origine (Figure 4). Ils représentent 78% des agents hors cadres, et près de la moitié des mises à disposition contre 40% de l'ensemble des fonctionnaires civils de la FPE.

Les agents en début et en milieu de carrière, âgés de moins de 40 ans peuvent eux aussi être affectés hors de leur administration ou de leur corps d'origine. Un tiers des agents en disponibilité appartient à cette tranche d'âge. Par ailleurs, les agents entre 30 et 40 ans représentent 19,2% des agents en détachement et 15,2% des mises à disposition.

Plus de 45% des agents de catégorie A+ sont en position de mobilité (Figure 5) dont 26,1 % en détachement. Les agents de catégorie C sont trois fois moins concernés (14,9%), suivis par ceux de catégorie B (7,3%) et ceux de catégorie A (5,9%).

Au 31 décembre 2014, les femmes représentent 51,7 % des agents en position de mobilité (Figure 6) contre 48,3% pour les hommes.

Deux tiers des disponibilités et 55 % des mises à disposition concernent des femmes. Par contre elles sont relativement moins nombreuses parmi les détachements (46,1 %), les PNA (41,2 %) et surtout les hors cadre (30,5 %).

**Figure 1 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire par ministère d'origine au 31 décembre 2014 <sup>(1)</sup>**

	Effectif des titulaires civils en mobilité	Effectif total des titulaires civils	Part des agents en mobilité (%)	Evolution en points 2014/2013	Activité hors de son administration		Affectation hors de son corps		
					MAD	PNA	Détachement	Disponibilité	Hors cadre
Affaires étrangères et Européennes	749	<b>2 894</b>	25,9	3,8	71	157	282	238	1
Alimentation, Agriculture et Pêche	9 358	<b>23 999</b>	39,0	0,1	236	5 826	2 565	728	3
Culture et Communication <sup>(1)</sup>	829	<b>9 626</b>	8,6	-1,6	106	0	339	362	2
Défense	6 212	<b>34 898</b>	17,8	1,1	54	3 241	1 525	1 121	271
Économie, finances et industrie	7 763	<b>143 054</b>	5,4	0,2	836	748	3 357	2 613	209
Ministère de l'enseignement	54 034	<b>801 359</b>	6,7	0,0	793	1 345	27 967	23 846	83
Écologie, Energie, Développement durable et Mer	18 319	<b>47 844</b>	38,3	4,0	275	10 717	5 555	1 638	134
Intérieur et collectivités territoriales	4 924	<b>167 506</b>	2,9	0,2	670	66	2 028	2 147	13
Justice et Libertés	2 243	<b>72 008</b>	3,1	0,0	157	8	1 007	1 071	0
<b>Ministères sociaux</b>	4 827	<b>18 893</b>	25,5	0,2	<b>655</b>	1 452	<b>2 138</b>	<b>565</b>	17
Services du Premier ministre	614	<b>7 326</b>	8,4	3,3	26	7	437	135	9
Ensemble	<b>109 872</b>	<b>1 329 407</b>	<b>8,3</b>	<b>0,1</b>	<b>3 879</b>	<b>23 567</b>	<b>47 200</b>	<b>34 484</b>	<b>742</b>
Part de l'ensemble des titulaires civils de l'Etat dans les différentes positions statutaires en %)	100,0				3,5	21,4	43,0	31,4	0,7

Source : enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Les données du ministère de la Culture sont estimées pour 2013

**Figure 2 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité selon la destination au 31 décembre <sup>(1)</sup> (en %)**

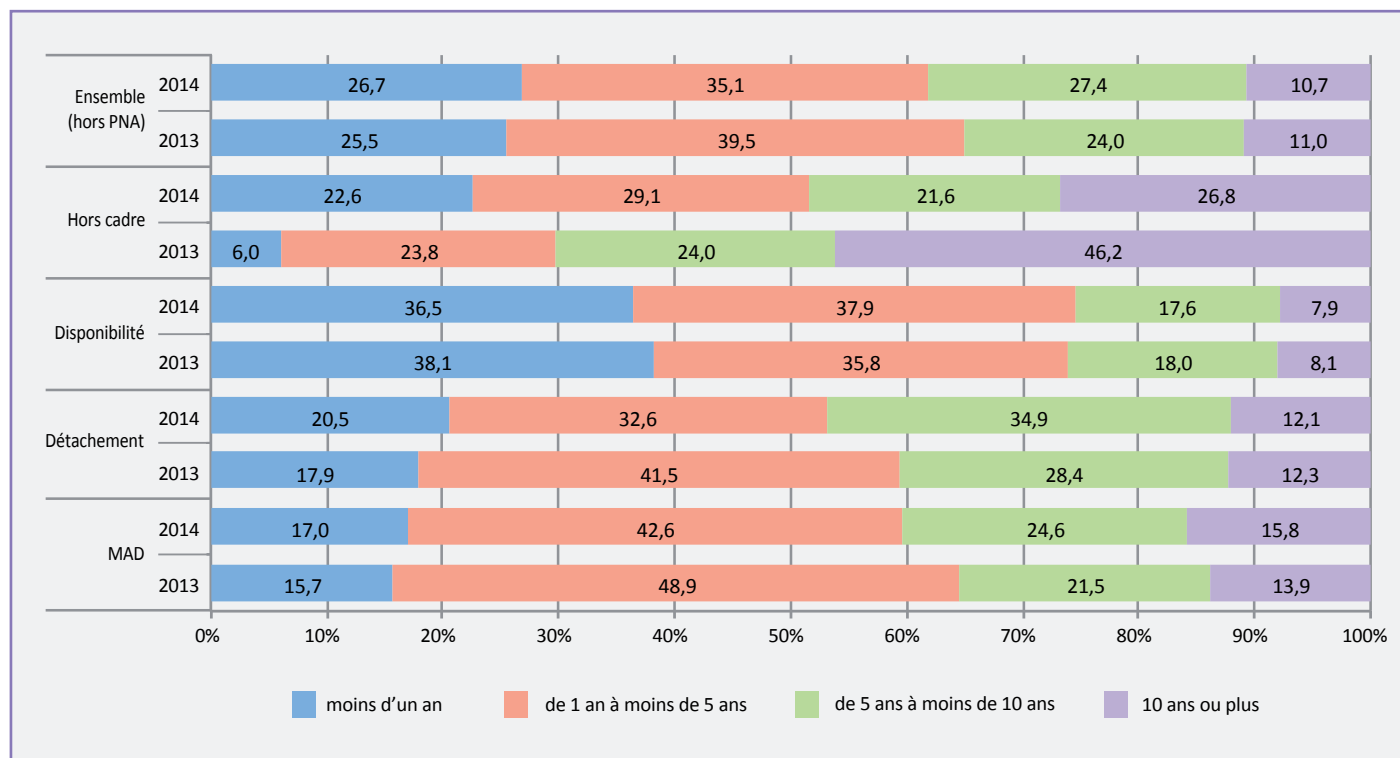
Destination		Activité hors de son administration		Affectation hors de son corps			Ensemble
		Mise à disposition	Position normale d'activité	Détachement	Disponibilité	Hors cadre	
Interne au ministère	2013			12,8			<b>5,7</b>
	2014			14,0			<b>6,0</b>
Auprès de la FPE, FPT et leurs établissements publics, sur emploi conduisant à pension, ou organisme de la FPH.	2013	57,8	100,0	52,2		43,6	<b>45,8</b>
	2014	53,8	100,0	50,8		66,2	<b>45,6</b>
Organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs	2013	35,0					<b>1,3</b>
	2014	40,1					<b>1,4</b>
Détachement pour exercer les fonctions de membres du Gouvernement ou une fonction publique élective lorsque cette fonction comporte des obligations empêchant d'assurer normalement l'exercice de la fonction	2013			0,5			<b>0,2</b>
	2014			0,4			<b>0,2</b>
Détachement sur emploi public sans pension (sur contrat)	2013			9,1			<b>4,1</b>
	2014			8,4			<b>3,6</b>
Détachement dans le secteur privé et Disponibilité pour créer une entreprise	2013			2,8	1,2		<b>1,6</b>
	2014			2,8	1,3		<b>1,6</b>
Disponibilité pour convenance personnelle	2013				54,8		<b>16,9</b>
	2014				53,1		<b>16,7</b>
Détachement à l'étranger, MAD dans une organisation intergouvernementale et hors cadre auprès d'un organisme international	2013	7,2		22,0			<b>10,2</b>
	2014	6,1		23,1			<b>10,2</b>
Disponibilité d'office (pour raison de santé)	2013				1,7		<b>0,5</b>
	2014				2,2		<b>0,7</b>
Disponibilité pour études et recherche	2013				3,0		<b>0,9</b>
	2014				3,1		<b>1,0</b>
Disponibilité de droit <sup>(2)</sup>	2013				39,3		<b>12,1</b>
	2014				40,3		<b>12,7</b>
Hors cadre auprès d'un groupement d'intérêt public	2013					0,8	<b>0,0</b>
	2014					0,9	<b>0,0</b>
Hors cadre auprès d'une entreprise publique	2013					50,2	<b>0,2</b>
	2014					29,0	<b>0,2</b>
Destination inconnue	2013			0,6			<b>0,3</b>
	2014			0,5			<b>0,2</b>
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Les données du ministère de la Culture sont estimées pour 2013.

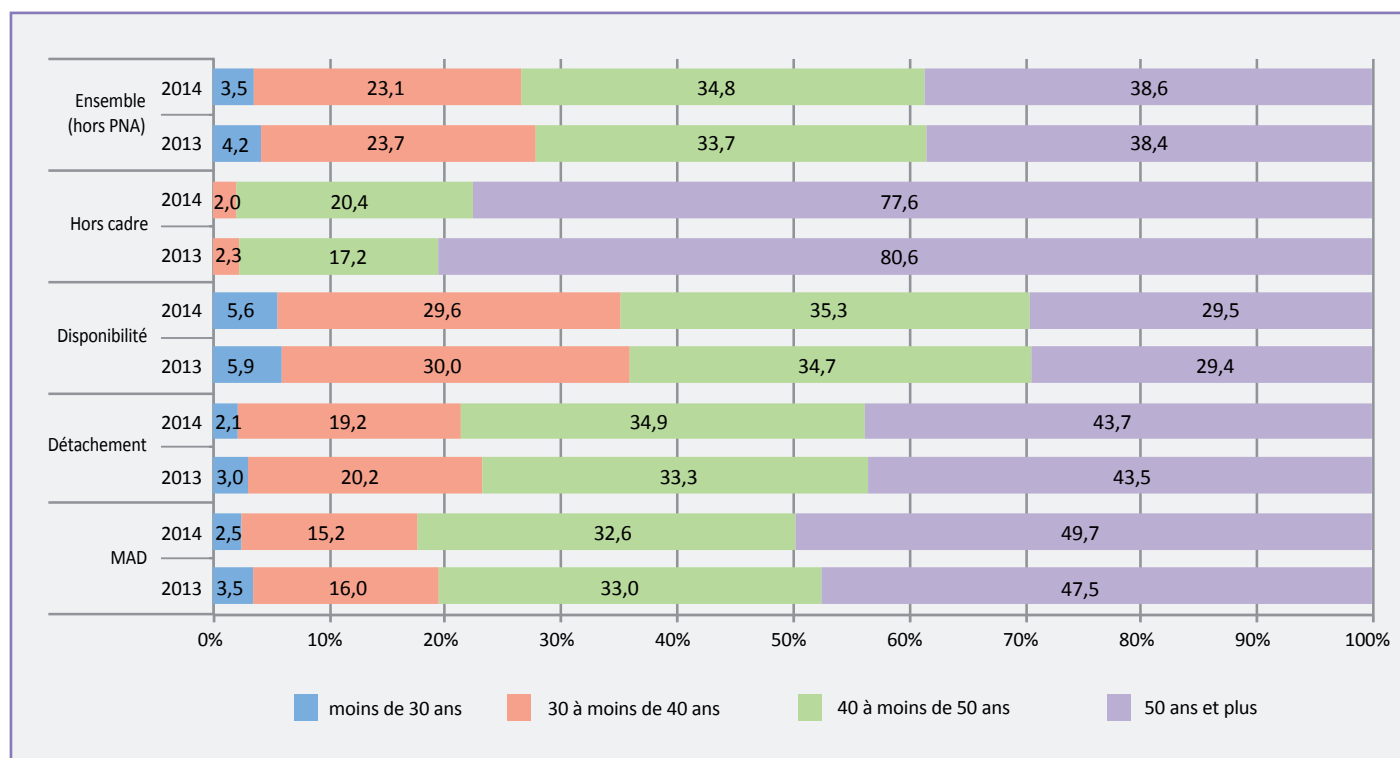
(2) Pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, ou pour suivre son conjoint ( décret n°85-986 du 16 septembre 1985, titre V art. 47)

Figure 3 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité<sup>(1)</sup> selon la durée au 31 décembre



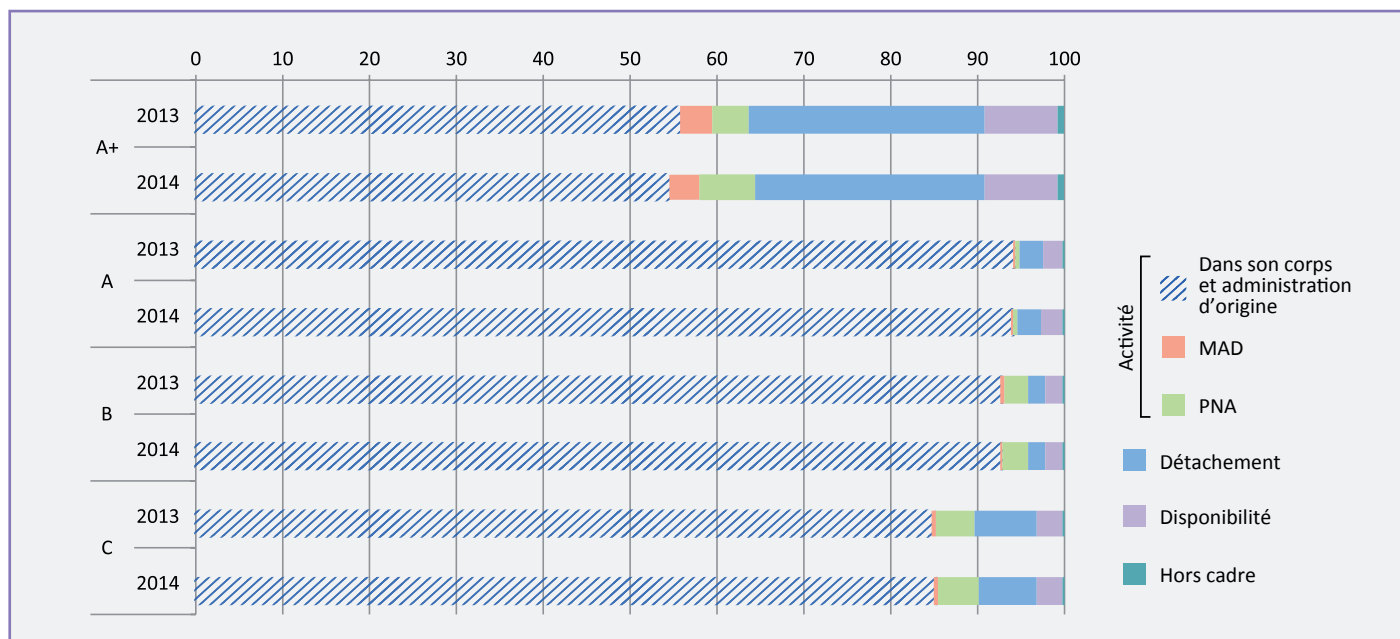
Source : enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFF, département des études et des statistiques. Hors ministère de la culture et de la communication  
 Note de lecture : En 2014, 12,1 % des fonctionnaires civils en détachement le sont depuis 10 ans ou plus.  
 (1) données non disponibles pour la Position normale d'activité (PNA)

Figure 4 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité<sup>(1)</sup> selon l'âge au 31 décembre



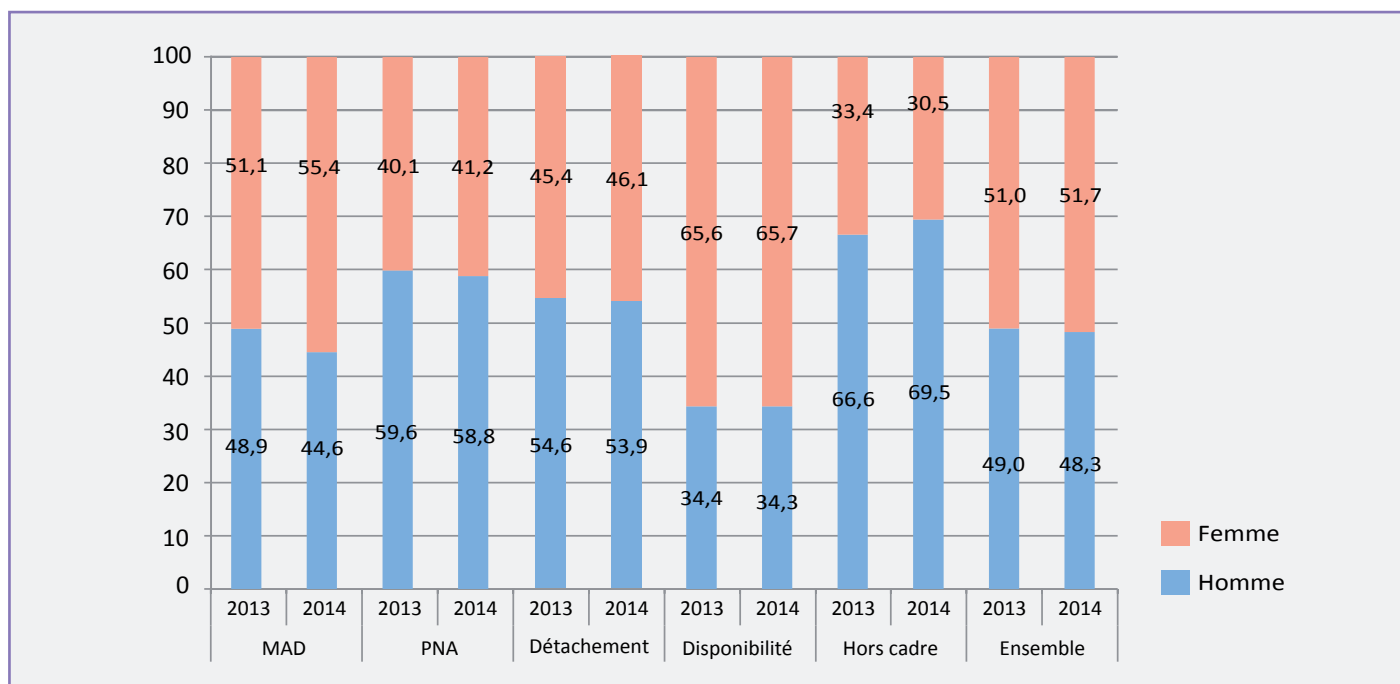
Source : enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFF, département des études et des statistiques. Hors ministère de la culture et de la communication  
 Note de lecture : En 2014, 29,5 % des fonctionnaires civils en disponibilité ont 50 ans ou plus.  
 (1) données non disponibles pour la Position normale d'activité (PNA)

Figure 5 : Répartition des fonctionnaires de l'Etat au regard de leur position de mobilité par catégorie hiérarchique au 31 décembre



Source : enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.  
 Note de lecture : En 2014, 26 % des fonctionnaires civils de catégorie A+ sont en détachement contre 3 % des A, 2 % des B et 7 % des C.

Figure 6 : Répartition par sexe des fonctionnaires civils en position de mobilité au 31 décembre



Source : enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP, département des études et des statistiques.  
 En 2014, parmi les fonctionnaires civils, les femmes représentent 46,1 % des détachements.

## Définitions

**Les positions statutaires** recouvrent plusieurs cas : l'activité, comprenant la mise à disposition et l'affectation régie par le décret n° 2008-370, le détachement, la position hors cadres et la disponibilité. Ces modalités permettent aux agents de l'État d'effectuer, par exemple, des mobilités vers d'autres corps de la fonction publique, vers le privé, etc. tout en restant titulaires dans le corps dans lequel ils ont été recrutés. Tout fonctionnaire de l'État est placé notamment dans l'une des positions suivantes : 1/ activité (à temps complet ou à temps partiel), 2/ détachement, 3/ position hors cadres, 4/ disponibilité outre l'accomplissement du service national et le congé parental.

Chaque corps est géré et recense ses agents titulaires qu'ils soient en emploi public ou non selon les différents positions statutaires : **L'activité** (à temps complet ou temps partiel) est la position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans leur service où il a vocation à exercer.

**La mise à disposition** (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

Les agents **affectés dans la situation dite de position normale d'activité** (PNA) sont dans la même situation que ceux en MAD, mais leur rémunération ne fait pas l'objet d'un remboursement (Décret n° 2008-370 du 18 avril 2008). Un fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine ; **il continue toutefois** à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps.

Pour être en position **hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant ses nouvelles activités.

La **disponibilité** est la position de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

**Sources et champs : les positions statutaires sont évaluées dans la fonction publique de l'Etat** à partir des données de l'enquête *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (TEMS)*. Elle fournit des informations sur les agents n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.). Le ministère de la Culture n'a pas pu répondre à l'enquête 2013. Pour ce ministère, les données sur les positions statutaires au 31 décembre 2013 sont estimées dans les tableaux 1 et 2.

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Chargé de publications statistiques : **Jose-Antoine Cilleros**

Stats rapides n°17 - ISSN : 2267-6483

Département des études et des statistiques - DGAFP

139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

## RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

## POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

## REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

## LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

## OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le *Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime)*, des guides ponctuels comme *L'apprentissage dans la fonction publique de l'État*, ou encore des kits d'outils pratiques comme celui sur *Les instances médicales dans la fonction publique*, en font ainsi partie.

## STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.